

SCHEMA DIRECTEUR VELO

CDC DU PAYS DE L'AIGLE ET DE LA MARCHÉ

COMPTE-RENDU DE RÉUNION	DATE DE LA RÉUNION
Groupe Projet n°1	08/10/2014 13h00 - 15h00

PARTICIPANTS	DIFFUSION
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Philippe BAUXDE / CDC ✓ Gilles BELLON / CHU de L'Aigle ✓ Valéry BOURGUOIN / CDC ✓ Didier BOUVET / Pays D'Ouche ✓ Dorothee GOUVERNEUR/ Association ZI 123 ✓ Brigitte LANGLOIS / CDC ✓ Laetitia JOUANDET / CDC ✓ Nathalie LANGE / Ville de L'Aigle ✓ Dominique LOREAU/ La Poste ✓ Benoit POHU / CDC ✓ Luc-Michel TRIFAUULT/ ✓ Philippe VAN HOORNE / CDC ✓ Pierre COURONNE / Cabinet Empreinte ✓ Vincent MEUNIER / Cabinet Archipole 	<p>Aux participants</p> <p>Aux absents / excusés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ ✓

ORDRE DU JOUR
✓ Présentation détaillée du diagnostic

Le PowerPoint projeté au cours de la réunion est joint au présent compte-rendu

Monsieur BOUVET introduit la réunion, remercie les personnes présentes et en rappelle l'ordre du jour. Messieurs COURONNE et MEUNIER présentent par la suite le document PowerPoint. Les membres du Groupe Projet ont au cours de la réunion les échanges suivants :

- Suite à l'évocation des zones d'urbanisation future identifiées par le cabinet dans les documents PLU, Laetitia JOUANDET précise que la partie Est d'urbanisation future de la ZI n°1 (commune de St Ouen sur Iton) va être dézonée
- A l'évocation des défauts d'aménagement de la piste cyclable avenue du Perche, l'ensemble des participants le déplore. Plusieurs idées sont envisagées pour essayer d'y remédier notamment enlever les poteaux ou en réduire le nombre.

- Dominique LOREAU confirme l'intérêt de la Poste pour les nouvelles réglementations (double sens cyclables, tourne à droite, zones de rencontre...) qui simplifieraient le trajet de certains facteurs.
- Gilles BELLON confirme qu'un local vélo est bien prévu sur le site de l'Hôpital, mais il n'y a pas de budget pour l'aménager (sécurisation...). Brigitte LANGLOIS lui précise qu'il existe des possibilités de financement via la Région Basse-Normandie.
- Valéry BOURGUOIN et Nathalie LANGE précisent que seul l'axe de la voie verte entre L'Aigle et St Martin d'Écublei est aujourd'hui validé et rentre bien dans le Schéma départemental et régional des voies vertes et Véloroutes. Ils précisent que le dossier de financement régional est encore loin d'aboutir réellement. Dans ces conditions, l'axe envisagé vers Aube serait (s'il se faisait) entièrement à la charge des communes (le budget est estimé à 900 000 € TTC).
- L'ensemble des participants partage le bilan des marges de manœuvre et les enjeux identifiés par le Bureau d'Etudes. Une réflexion s'engage cependant concernant la priorité de l'axe allant jusqu'à la ZI du Bois Au Lard.
- Didier BOUVET insiste en tous cas sur l'importance de bien intégrer les déplacements durables et le schéma directeur Vélo dans le futur cahier des charges de la CDC pour la mise en place de son PLUi. Vincent MEUNIER rappelle alors les atouts qu'apportent justement la loi ALUR et notamment son article 12 (qui permet de définir des principes d'aménagement et des emplacements réservés pour le stationnement des 2 roues).
- Brigitte LANGLOIS conclue en rappelant que les moyens financiers que la CDC pourra allouer au Schéma Directeur Vélo dans les années à venir risquent d'être très limités et qu'il faudra donc l'anticiper en proposant en Phase 2 un programme d'actions réaliste.